

INSTITUTION DE L'ÉGLISE	L'Église, société parfaite	Conditions d'une société parfaite	Exister en soi et non dans une autre. Avoir, dans son ordre, une fin non subordonnée à la fin d'une autre société. Être indépendante, souveraine. Avoir les moyens nécessaires pour atteindre sa fin.
		Le césarisme	Doctrines qui dénie à l'Église la qualité de société parfaite. Pratiqué par les empereurs chrétiens de Rome et de Byzance. Érigé en système par Marsile de Padoue et les réformateurs du seizième siècle. Enseigné, sous une forme un peu différente, par les gallicans parlementaires, les jansénistes, etc.
		Doctrines catholiques	L'Église s'est toujours considérée comme société parfaite. Déclaration de Pie VI, de Pie IX et de Léon XIII.
		Preuves de cette doctrine	Preuve tirée de la nature de l'Église. Preuve tirée de la volonté de Jésus-Christ. Preuve tirée de la conduite des Apôtres. Le césarisme est injuste, imple, malaisant et insensé.
		Objections	L'Église, n'ayant pas de territoire propre, existe dans l'État. L'indépendance de l'Église est une source de conflits et de luttes. L'Église, n'ayant pour objet que les choses spirituelles, relève de l'État, à qui est confié le soin des choses temporelles. L'État a le droit, en vue du bien social, de régler les affaires religieuses.

## CHAPITRE III

### PROPRIÉTÉS DE L'ÉGLISE

#### SOMMAIRE

1. Visibilité de l'Église. Erreurs des protestants. Doctrine catholique. Preuves de la visibilité de l'Église : preuve tirée de l'Écriture sainte ; preuve tirée du témoignage des Pères ; preuves de raison théologique. Objections. — 2. Perpétuité de l'Église. Notion de la perpétuité de l'Église. Adversaires de la perpétuité de l'Église. Preuves de la perpétuité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture ; preuve tirée de la tradition ; preuves de raison théologique. Objections. — 3. Indéfectibilité de l'Église. Notion de l'indéfectibilité de l'Église. Erreurs des protestants. Preuves de l'indéfectibilité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture ; preuve tirée de la Tradition ; preuves de raison théologique. Objections. — 4. Infaillibilité de l'Église. Notion de l'infailibilité de l'Église. Système protestant ; fausseté de ce système. Preuves de l'infailibilité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture ; preuve tirée de la Tradition ; preuves de raison. Objections.

1. Sous le nom de *propriétés* ou de *prérogatives* de l'Église, nous entendons sa visibilité, sa perpétuité, son indéfectibilité et son infailibilité.

#### 1. Visibilité de l'Église.

##### Erreurs des protestants.

2. Dans le principe, les Réformés ne mettaient pas en doute la visibilité de l'Église. La confession saxonne de Mélanchthon, celle d'Augsbourg, la confession helvétique, celles de Wittemberg, de Bohême et de Strasbourg, et celle des calvinistes de France, l'admettent formellement ou la supposent.

3. Mais comme on demandait aux réformateurs où était l'Église de Jésus-Christ avant Luther, ils enseignèrent, pour se tirer d'embarras, qu'il y avait deux Églises : l'une visible, l'Église des *appelés*, et l'autre invisible, l'Église des *élus*. La première est l'assemblée de ceux qui font profession de la même foi et participent aux mêmes sacrements ; elle peut errer, tomber dans l'ido-

lâtrie et cesser pour un temps d'exister. La seconde, connue de Dieu seul et ne contenant que les prédestinés, est la seule Église véritable, celle à qui Jésus-Christ a promis l'indéfectibilité, l'infaillibilité, la sainteté, etc. Les protestants renouvelaient ainsi la vieille erreur des *novatiens*.

4. Cependant Luther, vivement combattu par Carlostadt, Munzer et autres illuminés, sentit la nécessité de revenir à la doctrine de la visibilité de l'Église, et assigna comme notes de la véritable Église la pure prédication de l'Écriture et la légitime administration des sacrements.

5. Mais la même question se posait encore : Où était avant Luther cette Église où la pure doctrine est prêchée, où les sacrements sont légitimement administrés ? Comment remontait-elle jusqu'aux Apôtres ? Certains protestants en vinrent alors jusqu'à soutenir que la véritable Église se trouvait avant eux chez les husites, les wicléfistes, les vaudois, les albigeois, les manichéens, les prédestinés, les donatistes, les ariens, les gnostiques, les ébionites, etc., chez tous les révoltés, en un mot. Telle était l'assemblée des saints dont se composait leur véritable Église.

6. Comme on le voit, les théologiens de la Réforme n'ont eu d'autre souci, dans la question de la visibilité de l'Église, que de chercher une théorie qui s'adaptât au principe du libre examen, et que d'esquiver les difficultés qu'on leur opposait. De leurs opinions variées, il résulte que la visibilité n'est pas essentielle à l'Église, qu'elle n'est qu'un accident qui lui est surajouté, et qui peut lui être ôté, sans détriment de son essence.

#### Doctrine catholique de la visibilité de l'Église.

7. Nous soutenons, au contraire, que la visibilité appartient à l'essence de l'Église, en vertu de l'institution de Jésus-Christ.

Il y a, il est vrai, dans l'Église, une partie *intérieure*, qui ne tombe pas sous les sens, et qui n'est visible que d'une visibilité médiante. C'est ce que nous appelons l'*âme* de l'Église, laquelle consiste dans la grâce sanctifiante avec les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit qui en sont inséparables. L'âme de l'Église n'est pas une société, la société invisible des justes, comme l'ont imaginé les hérétiques.

Ce qui constitue l'Église en tant que société, c'est sa partie extérieure, ce qui en est comme le *corps*, savoir la prédication et

la profession de la foi, l'administration et la réception des sacrements, l'autorité des pasteurs et l'obéissance des chrétiens. Cette partie tombe sous nos sens, elle est visible d'une visibilité matérielle et immédiate ; car nos oreilles entendent l'enseignement et la profession de foi qui y répond, nos yeux perçoivent les sacrements donnés et reçus, nos oreilles et nos yeux saisissent l'autorité qui commande et la soumission qui obéit. Voilà la visibilité, qui est de l'essence de l'Église.

8. Cette visibilité est de deux sortes : *matérielle* et *formelle* ; l'une qui manifeste l'Église comme société, et l'autre qui la manifeste comme société établie par Jésus-Christ. L'Église est visible de la première manière par la profession de la foi, la réception des sacrements, l'obéissance à l'autorité et même par les actes extérieurs des vertus qui constituent son *âme*. Elle l'est de la seconde manière par les marques sensibles, ou *notes*, qui la font connaître des simples et des ignorants, aussi bien que des hommes habiles et instruits, comme la seule et véritable Église, à l'exclusion des autres sociétés chrétiennes.

La visibilité *formelle* sera traitée dans le chapitre suivant, lorsque nous décrirons les *caractères* de l'Église. Nous avons à démontrer ici particulièrement la visibilité *matérielle*.

#### Preuves de la visibilité de l'Église.

##### Preuve tirée de l'Écriture sainte.

9. L'Église, suivant la prédiction d'Isaïe, est la *montagne* préparée pour la demeure du Seigneur, établie sur le sommet des montagnes, élevée au-dessus des collines, *vers laquelle les peuples affluent, pour y apprendre la loi du Très-Haut*<sup>1</sup>.

Suivant la prédiction de Malachie, elle est la société dans laquelle, *du couchant à l'aurore, le nom du Seigneur est célébré au milieu des peuples, où on lui sacrifie en tout lieu, où l'oblation pure est offerte à son nom*<sup>2</sup>.

Or, si l'Église était invisible, comment les nations pourraient-elles accourir vers elle pour y apprendre la loi divine et y célébrer le sacrifice non sanglant ?

10. Tous les noms que l'Église porte dans les écrits du Nouveau Testament manifestent sa visibilité : *royaume, cité, maison, corps*,

<sup>1</sup> Isaïe, II, 2-3. — <sup>2</sup> Malach., I, 11.

*bercaïl*. Le mot d'Église y signifie une société d'hommes, et jamais une assemblée invisible.

11. D'après les paroles du divin Maître, l'Église se compose de ceux qui enseignent et de ceux qui sont enseignés : *Allez, enseignez*; de ceux qui baptisent et de ceux qui sont baptisés : *Baptisez-les*; de ceux qui commandent au nom de Dieu et de ceux qui obéissent : *Apprenez-leur à garder ce que je vous ai prescrit*. Or il n'est rien de plus visible que le *magistère* qui enseigne, que le *sacerdoce* qui baptise en versant de l'eau, que l'*autorité* qui impose des lois, que l'obéissance d'une multitude de fidèles.

12. Enfin l'Église que Jésus-Christ a laissée après lui, sur laquelle est descendu l'Esprit-Saint, qui a été propagée par les Apôtres, persécutée par les Juifs et les païens, était quelque chose de visible et de palpable, puisqu'on voyait ses fidèles et ses ministres, qu'on cherchait à les faire périr.

*Preuve tirée du témoignage des Pères.*

13. Tous les Pères ont conçu l'Église comme une société essentiellement visible. — « Comme il n'y a par tout l'univers qu'un seul et même soleil créé de Dieu, dit saint Irénée, de même la prédication de la vérité brille partout et éclaire tous les hommes qui désirent arriver à la vérité. » — « L'Église, dit Origène, est pleine d'éclat de l'Orient à l'Occident. » — Saint Cyprien : « L'Église du Seigneur, éclatante de lumière, répand ses rayons par toute la terre..., elle est un arbre immense qui couvre l'univers de ses rameaux féconds. » — « Le soleil, dit saint Chrysostome, n'est pas aussi splendide, ni sa lumière aussi éclatante que les choses qui concernent l'Église. » — Clément d'Alexandrie, saint Athanase, saint Optat, saint Basile, saint Ambroise, saint Cyrille d'Alexandrie, etc., tiennent le même langage.

*Preuves de raison théologique.*

14. La visibilité de l'Église est établie par diverses raisons théologiques.

15. L'Église, tout le monde en convient, est une société d'hommes. Or comment les hommes pourraient-ils former une société, c'est-à-dire unir leurs forces en vue d'une fin commune, s'ils ne se connaissaient pas et n'obéissaient à aucune autorité? Une Église invisible est une contradiction dans les termes.

16. L'Église a pour but de perpétuer ici-bas la mission de Jésus-Christ, c'est-à-dire d'enseigner les hommes, de les sanctifier, de leur imposer des lois dont l'observation les conduira à la vie éternelle. Mais, de même que la mission de Jésus-Christ a été visible, il faut que celle de l'Église le soit également; que les hommes puissent la connaître, recourir à son magistère, à son sacerdoce, à son autorité; qu'ils trouvent en elle l'arche du salut, y professent le vrai culte de Dieu et perçoivent les fruits de la Rédemption.

17. L'Église, comme nous le démontrerons plus loin, est une société nécessaire, c'est-à-dire que tous les hommes sont obligés, sous peine de damnation, d'en faire partie. Mais si l'Église n'est pas visible, pareille obligation devient impossible; on ne peut être obligé d'appartenir à une société qu'on n'a pas le moyen de connaître.

*Objections.*

18. *Première objection.* — Le prophète Jérémie, parlant de la loi nouvelle, dit qu'elle sera écrite dans les cœurs<sup>1</sup>. Par conséquent, la nouvelle alliance diffère de l'ancienne en ce que celle-ci est visible, et celle-là invisible.

*Réponse.* — Le sens de ce passage de Jérémie est que la loi ancienne était une loi de crainte, et que la loi nouvelle sera une loi d'amour, c'est-à-dire écrite dans les cœurs.

19. *Deuxième objection.* — Il est écrit : *Le royaume de Dieu est au dedans de vous*<sup>2</sup>. *Le Père doit être adoré en esprit et en vérité*<sup>3</sup>. Ce sont les paroles du Sauveur. — Saint Pierre appelle l'Église une *maison spirituelle*, où les fidèles doivent offrir à Dieu des *hosties spirituelles*<sup>4</sup>. — Saint Paul dit aux fidèles qu'en s'approchant de l'Église, ils ne se sont pas approchés d'une *montagne sensible*<sup>5</sup>. — Toutes ces expressions excluent la visibilité de l'Église.

*Réponse.* — Notre-Seigneur fait entendre aux Juifs que le royaume de Dieu n'est pas le royaume terrestre qu'ils rêvent pour le Messie. Il enseigne à la Samaritaine que le culte de Dieu doit être principalement un culte intérieur.

<sup>1</sup> Jér., xxxi, 33. — <sup>2</sup> S. Luc, xvii, 21. — <sup>3</sup> S. Jean, iv, 23. — <sup>4</sup> I S. Pierre, ii, 5. — <sup>5</sup> Hébr., xii, 18.

Saint Pierre dit aux fidèles que dans l'Église on n'offre point à Dieu de victimes sanglantes, comme sous l'ancienne loi, mais le sacrifice des bonnes œuvres.

Saint Paul parle de l'Église comme d'une montagne non sensible, par opposition au mont Sinaï, où fut promulguée la loi mosaïque; car il dit plus loin : « Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant<sup>1</sup>... »

20. *Troisième objection.* — L'Église est comparée à l'arche de Noé, qui ne contenait que les sauvés du déluge. — Jésus-Christ dit de ses brebis que *nul ne les ravira de sa main*<sup>2</sup>. — Il est appelé le *Chef de l'Église*, le *Sauveur de son corps*<sup>3</sup>. — L'Église est donc la société des prédestinés.

*Réponse.* — L'arche de Noé est la figure de l'Église en ce sens, seulement, que de même que personne en dehors d'elle n'a échappé aux eaux du déluge, de même personne n'est sauvé en dehors de la véritable Église.

Les brebis qui seront sauvées ne sont pas les seules qui appartiennent au troupeau de Jésus-Christ; car, si en disant à saint Pierre : « Pais mes brebis, » il ne lui avait confié que les prédestinés, comment saint Pierre aurait-il pu connaître ceux qui étaient soumis à son empire?

Jésus-Christ est appelé le *Sauveur du corps de l'Église*, dans le même sens où il est appelé le *Rédempteur* de tous les hommes; son sang suffit à les sauver tous, bien que de fait tous ne soient pas sauvés.

21. *Quatrième objection.* — Suivant saint Paul, Jésus-Christ a aimé l'Église, afin qu'elle soit *sainte et immaculée*<sup>4</sup>. *Si quelqu'un*, dit-il encore, *n'a point l'esprit du Christ, celui-là n'est point à lui*<sup>5</sup>. Les pécheurs sont donc exclus de l'Église, qui doit être définie : la société des parfaits, au moins des justes.

*Réponse.* — S'il en était ainsi, comment l'Église serait-elle comparée à l'*aire*, qui contient le froment et la paille; au *filet*, où sont pris les bons et les mauvais poissons; au *champ*, où l'ivraie est mêlée aux épis; aux *dix vierges*, dont cinq sont sages, et cinq folles? Les pécheurs baptisés appartiennent donc au corps de l'Église.

Pour en venir aux textes allégués, Jésus-Christ s'est proposé de

<sup>1</sup> Hébr., xii, 22. — <sup>2</sup> S. Jean, x, 28. — <sup>3</sup> Eph., v, 23. — <sup>4</sup> Eph., v, 24-27. — <sup>5</sup> Rom., viii, 9.

former une Église *sainte, immaculée*; ici-bas, la sainteté fleurit dans un grand nombre de ses membres; au ciel, elle ne contiendra que des saints; mais de là on ne peut conclure que les pécheurs ne font point partie de son corps.

Il en est de même de ceux dont parle saint Paul : n'ayant point l'esprit de Jésus-Christ, ils n'appartiennent pas à l'*âme* de l'Église; mais, comme ils gardent la foi, ils ne laissent pas d'être membres du corps mystique de Jésus-Christ.

## 2. Perpétuité de l'Église.

### Notion de la perpétuité.

22. Par perpétuité de l'Église, on entend la prérogative en vertu de laquelle l'Église même qu'a fondée Jésus-Christ doit durer sans interruption jusqu'à la fin des siècles. Elle n'est point, comme la Synagogue, une institution temporaire, destinée à en préparer une autre plus parfaite et à lui céder la place; elle est la société surnaturelle définitive, à laquelle rien de plus sacré et de plus efficace ne se substituera. De même qu'après Jésus-Christ il n'y aura point d'autre Médiateur pour nous mériter la grâce, ainsi, après son Église, il n'y aura point d'autre voie de salut.

### Adversaires de la perpétuité de l'Église.

23. A diverses époques, des sectaires, parmi lesquels les gnostiques, les manichéens, les montanistes, les faux mystiques du moyen âge, les anabaptistes, les quakers, les irwingiens, les swedenborgiens<sup>a</sup>, les mormons, etc., ont rêvé de substituer au règne de Jésus-Christ, qu'ils regardaient comme imparfait et transitoire, ce qu'ils appelaient le *règne de l'Esprit-Saint*, le règne des saints sur la terre.

De même que le mosaïsme a été la religion du Père, le christianisme la religion du Fils, il doit y avoir une troisième religion, celle du Saint-Esprit.

24. Quant aux rationalistes, comme ils ne voient dans l'Église qu'une institution humaine, ils proclament bruyamment que la sécularisation de la société, commencée par la Réforme du sei-

<sup>a</sup> Les swedenborgiens font commencer la nouvelle Église en 1770, le 19 juin; les irwingiens, en 1830; les mormons, la même année, 6 avril, etc.

zième siècle et continuée par la Révolution française, ne tardera pas de s'achever, et qu'il est dans la logique des choses de voir disparaître finalement l'organisation ecclésiastique.

Preuves de la perpétuité de l'Église <sup>a</sup>.

Preuve tirée de la sainte Écriture.

25. Un grand nombre de prophéties de l'Ancien Testament annoncent que le règne du Messie subsistera éternellement. Il suffira de citer celles d'Isaïe et de Daniel.

*Un enfant nous est né, dit Isaïe, ... son empire s'accroîtra, et la paix n'aura pas de fin; sur le trône de David et sur son royaume, il s'assiera pour l'affermir et le fortifier pour toujours*<sup>1</sup>.

*Le Dieu du ciel, dit Daniel, suscitera un royaume, qui jamais ne sera détruit; et son royaume ne sera pas donné à un autre peuple; il mettra en pièces tous ces royaumes, et il subsistera lui-même éternellement*<sup>2</sup>.

26. Dans le Nouveau Testament, l'Ange Gabriel dit à Marie que son Fils recevra du Seigneur Dieu le trône de David, son père; qu'il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et que son règne n'aura point de fin<sup>3</sup>.

Le Sauveur déclare à saint Pierre que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église; et à ses Apôtres, qu'il est avec eux tous les jours jusqu'à la fin des siècles. Il annonce que l'Évangile du royaume sera prêché dans le monde entier, ... et qu'alors viendra la fin<sup>4</sup>.

De l'aveu de tous, l'Église visible est figurée par l'aire, où le froment est mêlé à la paille; au champ, où le blé pousse avec l'ivraie. Or, Dieu ne purifiera son aire qu'au jugement dernier; il ne fera la moisson et le choix des épis qu'à la fin du monde.

Saint Pierre et saint Paul affirment, dans leurs Épîtres, que l'Église subsistera jusqu'au jour du jugement<sup>5</sup>; et saint Jean, dans l'Apocalypse, raconte prophétiquement son histoire jusqu'au même jour.

<sup>a</sup> Projet de définition du concile du Vatican. Canon 8 : « Si quelqu'un dit que l'Église actuelle de Jésus-Christ n'est pas la dernière et suprême économie du salut, mais qu'on doit en attendre une autre par une nouvelle et plus abondante effusion du Saint-Esprit, qu'il soit anathème. »

<sup>1</sup> Isaïe, ix, 6-7. — <sup>2</sup> Daniel, ii, 44. — <sup>3</sup> S. Luc, i, 32-33. — <sup>4</sup> S. Matth., xxiv, 14. — <sup>5</sup> I Thess., iv, 16; II Thess., ii; I Tim., vi, 14; II S. Pierre, iii, 12.

Preuve tirée de la Tradition.

27. Nous lisons dans le Symbole des Apôtres : *Je crois la sainte Église catholique*. Cette parole doit toujours être vraie, puisque les fidèles seront toujours obligés de la répéter. Or elle serait fausse, si l'Église pouvait disparaître avant la fin du monde.

28. Les Pères enseignent unanimement la perpétuité de l'Église. — « Jusqu'à la fin du monde, dit saint Jérôme, l'Église pourra être secouée par la persécution, mais jamais renversée. » — « Le vaisseau de l'Église, dit saint Ambroise, est souvent agité par les flots ou les tempêtes, mais jamais il ne peut subir le naufrage. » — « Les païens, dit saint Augustin, pensent que la religion chrétienne sera victorieuse ici-bas jusqu'à une certaine époque, et qu'ensuite elle disparaîtra. Aussi longtemps que le soleil se lèvera et se couchera, c'est-à-dire aussi longtemps que les siècles se dérouleront, l'Église de Dieu, qui est le corps du Christ sur la terre, ne cessera jamais d'exister. » — « Elle sera, dit saint Chrysostome, à la portée de tous les hommes qui, à partir de ce jour jusqu'à l'avènement du Seigneur, vivront sur la terre. »

Preuves de raison théologique.

29. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité<sup>1</sup>. Or l'Église de Jésus-Christ, comme nous le prouverons par la suite, est l'unique moyen de salut. Donc elle durera tant qu'il y aura des hommes à sauver.

30. Il n'y a pas de raison pour que l'Église périsse. Sa perte ne peut pas venir du côté de Jésus-Christ qui la délaisserait, puisqu'il a promis d'être avec elle tous les jours; ni du côté du démon qui la détruirait, car Jésus-Christ a prédit que les puissances de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle; ni du côté des hommes, qui s'en détacheraient, car, tout en respectant la liberté humaine Dieu peut faire par sa grâce que toujours il y ait des hommes librement fidèles à l'Église, et il n'y a pas de doute qu'il ne le veuille, puisque tant que vivra le monde Jésus-Christ sera l'Époux et le Chef de l'Église.

31. Abstraction faite de la révélation, la conservation merveilleuse de l'Église dans le passé est une garantie suffisante de sa

<sup>1</sup> I Tim., ii, 4.

durée dans l'avenir. Les tempêtes qui l'ont assaillie au seizième siècle et à la fin du dix-huitième, la guerre acharnée qui lui est faite de nos jours, sont peu de chose à côté des persécutions qu'elle eut à subir à sa naissance. « Si, dit saint Chrysostome, lorsqu'elle n'était réduite qu'à un petit nombre, lorsqu'elle paraissait une chose nouvelle, lorsqu'elle était une doctrine récemment plantée, elle a pu, étant attaquée de toutes parts, résister victorieusement à ses ennemis, à plus forte raison maintenant qu'elle est répandue par tout l'univers »

#### Objections.

32. *Première objection.* — D'après plusieurs passages de l'Écriture, l'ancienne Synagogue semblait avoir reçu de Dieu des promesses de perpétuelle durée. Cependant elle a péri. Pourquoi n'en serait-il pas de même de l'Église?

*Réponse.* — Les passages qu'on allègue se rapportent aux dogmes et aux préceptes communs à la religion patriarcale, à la religion mosaïque et à la religion chrétienne. Mais il est faux que la Synagogue, en tant qu'institution sociale chargée de faire observer les préceptes *cérémoniaux et judiciaires* de la loi mosaïque, ait reçu des promesses de perpétuité. D'après de nombreuses prophéties, elle devait tomber et faire place à l'Église que Jérémie appelle une *Alliance éternelle*, et saint Paul un *Testament perpétuel*.

33. *Deuxième objection.* — Jésus-Christ déclare que le Saint-Esprit sera envoyé par lui et par son Père, comme lui-même a été envoyé par le Père. Or Jésus-Christ a été envoyé par le Père pour instituer une Église plus parfaite que l'Église judaïque. Par conséquent, l'Esprit-Saint doit venir instituer une nouvelle Église qui l'emportera sur l'Église actuelle.

*Réponse.* — L'Esprit-Saint a été envoyé, et il est envoyé invisiblement chaque jour, pour purifier et embraser les cœurs des fidèles du feu de l'amour divin, mais non point pour fonder une nouvelle religion.

34. *Troisième objection.* — Jésus-Christ a dit : *Quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre*<sup>1</sup>? Et l'Apôtre annonce que l'Antéchrist ne viendra point

<sup>1</sup> S. Luc, XVIII, 8.

qu'*auparavant ne soit venue l'apostasie des nations*<sup>1</sup>. Il y aura donc un jour une apostasie universelle qui mettra fin à l'existence de l'Église.

*Réponse.* — Les paroles du Sauveur doivent s'entendre d'une grande défection, mais qui ne sera pas totale; autrement l'Écriture serait en contradiction avec elle-même, puisqu'elle annonce, comme nous l'avons vu, la durée perpétuelle de l'Église. — Quant à l'apostasie dont parle saint Paul, elle signifie sans doute une apostasie sociale, l'indépendance absolue des États vis-à-vis de l'Église.

### 3. Indéfectibilité de l'Église.

#### Notion de l'indéfectibilité.

35. L'indéfectibilité de l'Église consiste en ce qu'elle doit conserver immuablement tout ce qu'elle a reçu de son divin Fondateur : les dogmes, la morale, les sacrements, l'organisation sociale.

36. L'indéfectibilité est distincte de la perpétuité. Il ne répugne pas qu'une société dure perpétuellement sur le même territoire, en subissant de graves changements dans sa constitution et dans ses lois. — L'Église doit non seulement durer sans interruption jusqu'à la dernière heure du monde, mais de plus garder intacts les attributs qu'elle tient de Jésus-Christ. Elle n'est point une société progressive à laquelle le génie de l'homme a le droit d'apporter des changements essentiels, sous prétexte qu'ils sont réclamés par les circonstances et les mœurs. En elle, il n'y a place pour le changement que dans la discipline établie par le corps des pasteurs, dans les accessoires de l'organisation ecclésiastique. Quant aux éléments constitutifs et aux propriétés qui en dérivent, personne ne peut y porter la plus légère atteinte.

#### Erreurs des protestants.

37. Distinguant deux Églises, l'une invisible et l'autre visible, les protestants, dans le principe, n'accordaient qu'à la première l'indéfectibilité. Lorsque les catholiques leur eurent démontré que cette distinction était chimérique, ils furent contraints : ou

<sup>1</sup> II Thess., II, 3.

d'avouer que l'Église peut périr tout entière, corps et âme, ce que firent les sociniens et les arminiens ; ou de confesser qu'elle est toujours subsistante dans un corps de pasteurs et de fidèles, ce qu'enseignèrent un grand nombre de luthériens et de calvinistes.

38. Mais où était avant la Réforme cette Église indéfectible ? Suivant les uns, elle avait si peu d'adeptes, qu'elle était comme imperceptible ; suivant Jurieu, elle était dans toutes les communions qui, en dépit des hérésies et des vices qui les déshonoraient, conservaient encore les articles fondamentaux. C'était avouer qu'on ne professait que des lèvres le dogme de l'indéfectibilité de l'Église.

39. Quant à l'époque où l'Église avait cessé d'être entièrement fidèle à la doctrine de Jésus-Christ, il y a divergence parmi les réformés. Les uns font remonter l'altération au deuxième siècle ; d'autres, à l'époque où parut la Réforme, ou bien, comme l'inclinaient à croire quelquefois Luther, au grand schisme d'Occident.

#### Preuves de l'indéfectibilité de l'Église <sup>1</sup>.

##### Preuve tirée de la sainte Écriture.

40. Le Sauveur a dit : *Je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Or, si l'Église subissait quelque changement substantiel, elle cesserait d'être son Église.

41. Le Sauveur a dit à ses Apôtres : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* : « Je suis avec vous » est une expression dans les Livres saints qui marque une protection assurée et invariable de Dieu. Par conséquent, nulle violence, nulle séduction, nul vice, nulle erreur, ne pourront nuire aux Apôtres et à leurs successeurs, enseignant en vertu de leur *magistère* : « Allez, enseignez ; » ou administrant les sacrements en vertu de leur *ministère* : « Allez, baptisez. » Jésus-Christ sera avec le pouvoir enseignant, il sera avec le pouvoir sanctifiant ; et ni l'un ni l'autre ne pourront défaillir ou varier.

<sup>1</sup> Projet de définition du concile du Vatican. Canon 7 : « Si quelqu'un dit que l'Église peut être couverte de ténèbres ou infectée de vices qui l'écartent de la vérité salutaire de la foi et des mœurs, qui la fassent dévier de son institution originelle, ou qu'étant dépravée et corrompue, elle cesse enfin d'exister : qu'il soit anathème. »

42. Il leur dit encore : *Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet, pour qu'il demeure éternellement avec vous : l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir*<sup>1</sup>. Si l'Église n'était pas indéfectible, il ne serait pas vrai que l'Esprit-Saint lui a été donné jusqu'à la fin des temps, pour l'établir inébranlablement dans la vérité et la sainteté.

43. Le Christ est l'époux ; l'Église, l'épouse pure, sainte, sans tache<sup>2</sup>. Le Christ est la tête, l'Église, le corps ; et ils sont si étroitement unis, qu'ils ne forment qu'un seul organisme. Mais que l'Église soit exposée à déchoir dans sa constitution et sa foi ? Il ne sera plus vrai qu'elle est l'épouse et le corps de Jésus-Christ.

44. Saint Paul, opposant l'Église à la Synagogue, nous la représente comme le royaume où tout est immobile, où rien ne doit changer<sup>3</sup>.

L'Église, d'après l'Écriture, est donc indéfectible.

##### Preuve tirée de la Tradition.

45. Tous les Pères, en affirmant la perpétuité de l'Église, affirment en même temps son indéfectibilité. — « Quel est le fondement de l'Église, s'écrie saint Augustin, si ce n'est Jésus-Christ ? L'Église chancellera, si le fondement chancelle. Le Christ ne chancelant pas, l'Église demeurera inébranlable éternellement. » « Rien, dit saint Chrysostome, n'est plus fort que l'Église ;... elle ne vieillit pas, elle est toujours pleine de vigueur : c'est pourquoi l'Écriture, pour marquer sa fermeté et sa stabilité, l'appelle une montagne. »

##### Preuves de raison théologique.

46. L'Église a été instituée pour le salut des hommes. Mais si elle n'est pas indéfectible, si elle peut varier, perdant tantôt le magistère, tantôt le ministère, tantôt la visibilité, tantôt la sainteté, etc., comment pourra-t-elle être la véritable arche du salut ? A quoi servira son établissement ?

47. En face des novateurs qui la contredisent et prêchent contre elle la révolte, il faut que l'Église puisse les confondre en établissant qu'elle a reçu de son fondateur la prérogative de l'indéfecti-

<sup>1</sup> S. Jean, XIV, 16-17. — <sup>2</sup> Eph., V, 27. — <sup>3</sup> Hébr., XII, 26, 27, 28.

bilité. Que si cette prérogative lui fait défaut, quel moyen efficace aura-t-elle de prouver aux ignorants et aux simples qu'elle n'a pas altéré la doctrine du Sauveur? Les investigations historiques et les discussions auxquelles cette doctrine donne lieu ne sont pas à la portée du grand nombre. Il est donc nécessaire que l'Église soit, en vertu de l'institution positive de son fondateur, une société indéfectible.

#### Objections.

48. *Première objection.* — Une société composée de membres essentiellement défectibles ne peut être indéfectible elle-même. Or tels sont les membres de l'Église.

*Réponse.* — Bien que toute créature soit capable de défaillir, il n'est pas de son essence que de fait elle défaille. Par un bienfait de Dieu, elle peut être préservée efficacement de la défaillance. C'est en ce sens que nous disons que l'Église est indéfectible.

49. *Deuxième objection.* — Il ne répugne pas que Jésus-Christ ait promis l'indéfectibilité à l'Église, à la condition seulement qu'elle emploierait tous les moyens nécessaires pour conserver le dépôt qui lui avait été confié. Sa promesse serait non absolue, mais conditionnelle.

*Réponse.* — Les paroles de Jésus-Christ ont un sens absolu et ont été toujours entendues ainsi par la Tradition. Si cette promesse n'était que conditionnelle, les novateurs pourraient toujours alléguer que l'Église n'a pas rempli la condition que lui imposait son fondateur. Du reste, cette condition ou la fidélité à garder le dépôt se confond avec l'indéfectibilité. Dire que l'Église est indéfectible, c'est dire, en d'autres termes, qu'elle a reçu de Dieu le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire pour demeurer immuable dans ses attributs essentiels.

50. *Troisième objection.* — Saint Jérôme ne croyait pas à l'indéfectibilité de l'Église. « On a prononcé, s'écrie-t-il, la condamnation de la foi de Nicée; tout l'univers a gémi et s'est étonné d'être arien. »

*Réponse.* — Dans maint passage, saint Jérôme affirme que l'Église, fondée sur la pierre, est inébranlable et invincible. C'est par hyperbole qu'il dit que l'univers entier s'étonne d'être arien. Les Pères du concile de Rimini, trompés par les ariens, avaient souscrit un formulaire frauduleux; mais le sens qu'ils y atta-

chaient ne s'écartait point de la vraie foi, et, du reste, la très grande majorité des évêques, avec le Pontife romain, demeura étrangère à cette fraude.

51. *Quatrième objection.* — La vraie religion doit s'accommoder aux besoins variables des peuples. Or, si la religion de Jésus-Christ demeure immuable jusqu'à la fin des temps, elle est inconciliable avec le progrès. On ne peut donc admettre que l'Église soit indéfectible.

*Réponse.* — L'Église, tout en conservant intacts les dogmes et les préceptes divinement révélés, peut, par des changements qu'elle apporte dans la discipline, laquelle n'est pas invariable, s'accommoder aux besoins des temps et des lieux. C'est ce qu'elle a toujours fait, comme l'atteste son histoire. Son indéfectibilité n'est donc nullement inconciliable avec le progrès.

#### 4. Infaillibilité de l'Église.

##### Notion de l'infailibilité.

52. On entend par infailibilité de l'Église le privilège que Dieu lui a positivement accordé d'être préservée de toute erreur, par l'assistance de l'Esprit-Saint, lorsqu'elle enseigne la doctrine de Jésus-Christ.

53. Il s'agit ici de l'*infailibilité active*, c'est-à-dire de l'infailibilité dans l'enseignement, qui est distincte de l'*infailibilité passive*, ou de l'infailibilité dans la croyance. La première réside dans les seuls pasteurs, à qui Jésus-Christ a confié le magistère suprême; la seconde, dans l'Église universelle, comprenant à la fois les pasteurs et les fidèles. L'une ne va pas sans l'autre. L'infailibilité active a pour but l'infailibilité passive, et celle-ci suppose et suit nécessairement la première.

54. L'assistance que l'Église reçoit de l'Esprit-Saint n'est pas une *révélation* ni une *inspiration*, mais une *direction spéciale*, qui empêche l'Église d'errer, lorsqu'elle prend soin de conserver intactes, de défendre, d'exprimer et d'expliquer les vérités déjà révélées.

Cette assistance n'est pas une *révélation*, car la révélation est la manifestation extérieure d'une vérité que Dieu fait à l'homme d'une manière extraordinaire, tandis que l'assistance suppose une vérité déjà révélée.



L'assistance n'est pas une *inspiration*, car dans l'inspiration un homme est poussé à parler ou à écrire, de telle sorte que ce qu'il dit ou écrit est vraiment la parole de Dieu, au lieu que l'assistance n'est pas une impulsion, mais une simple direction qui écarte toute erreur des définitions de l'Église, sans que ces définitions soient à proprement parler la parole de Dieu. Voilà pourquoi l'infaillibilité n'empêche point ceux qui en sont doués d'étudier les textes de l'Écriture, d'en examiner le sens, de considérer ce qu'ont écrit les Pères, ce qu'enseigne la tradition des Églises particulières, ce qu'a décrété l'Église dans ses conciles; de travailler, en un mot, comme si tout se passait d'une manière humaine; mais, ce travail accompli, ils sont certains de ne pas se tromper.

55. L'infaillibilité de l'Église a exclusivement pour objet les vérités contenues dans la sainte Écriture et la Tradition; comme aussi les vérités qui, sans être formellement révélées, ont avec les vérités révélées une connexion intime, ainsi que nous le verrons plus tard.

56. La question à résoudre maintenant est celle-ci: Y a-t-il dans l'Église une autorité doctrinale infaillible? Les protestants le nient. Après avoir réfuté leur système, nous démontrerons sur ce point la vérité de la doctrine catholique.

#### Système protestant.

57. Jésus-Christ et les Apôtres, suivant les protestants, ont, il est vrai, prêché la foi par voie d'autorité; mais après eux, depuis que le catalogue des livres du Nouveau Testament a été complètement achevé, il n'y a dans l'Église aucune institution qui ait reçu de Dieu le pouvoir d'enseigner infailliblement aux hommes les voies du salut. Pour connaître avec certitude ce qu'il doit croire et pratiquer, le chrétien n'a besoin que de la sainte Écriture interprétée par lui-même. La sainte Écriture est la seule règle éloignée de la foi, à l'exclusion de la Tradition, et la règle prochaine de la foi, ou le moyen de connaître le vrai sens de l'Écriture, est la raison individuelle de chacun.

58. Pour la plupart des réformateurs, la seule lumière de l'évidence naturelle suffit à l'intelligence des Livres saints. Pour les autres (quakers, méthodistes, etc.), la raison a besoin d'un secours surnaturel, qu'ils appellent de différents noms: inspiration, assi-

stance, instinct, goût intérieur, etc. Tous s'accordent donc à nier l'autorité doctrinale infaillible de l'Église.

#### Fausseté de ce système.

59. A le prendre en lui-même, indépendamment des preuves que nous apporterons en faveur de la doctrine catholique, le système protestant est inadmissible.

60. Il suppose: 1° que la Bible renferme clairement et explicitement tous les dogmes et tous les préceptes de la religion chrétienne; 2° que chaque fidèle, à partir du temps qui suivit immédiatement la mort des Apôtres, a dû avoir entre les mains une Bible, être capable de la lire, de la comprendre, d'en interpréter infailliblement le sens; 3° dans la théorie des protestants mystiques, que la raison de chacun est aidée d'un secours surnaturel pour l'interprétation exacte de la sainte Écriture.

Trois suppositions sans fondement et contraires à la réalité.

61. L'Écriture sainte, comme nous l'établirons par la suite, doit être complétée par l'enseignement traditionnel des Apôtres; elle ne contient pas tous les dogmes et tous les préceptes de la religion chrétienne. Pour ce qui regarde en particulier le Nouveau Testament, on voit évidemment que les Apôtres ne se sont point proposé de rédiger un traité de religion; ils ont écrit, par occasion, à telle ou telle église, à telle ou telle personne, selon les besoins et les controverses du temps, effleurant les dogmes de grande importance, tels que la Trinité et la divinité du Saint-Esprit, s'étendant sur des questions moins graves, telles que la virginité, n'insérant pas même le Symbole que toute l'antiquité leur attribue. Leurs livres sont des œuvres fragmentaires, des pièces détachées, et ne forment point un corps de doctrine proprement dit.

Pour les choses qu'elle contient, l'Écriture présente en bien des endroits des passages obscurs et difficiles\*. Saint Pierre

\* Ce défaut de clarté provient, tantôt de la profondeur du sujet, tantôt de notre connaissance imparfaite des langues orientales et des circonstances historiques. On peut croire aussi que Dieu a voulu cette obscurité, soit pour exercer notre intelligence et la provoquer à un travail incessant dans cette étude sublime, soit pour humilier notre orgueil.

Sur la fin de sa vie, après bien d'amères expériences, Luther écrivait: « Personne ne peut comprendre les *Bucoliques* de Virgile, s'il n'a été cinq ans pasteur. Personne n'est en état de comprendre les *Géorgiques* de Virgile, à moins